

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le vingt-trois Janvier deux mil vingt à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle du Conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le dix-sept Janvier deux mil vingt par Madame Anne DROIN, Maire.

PRESENTS : Anne DROIN, Henri MEJEAN, Catherine BONY, Daniel EPALLE, Josselin DOURRET, Martine DALMAS, Antonin DURIEU, Jean-Isidore FORISSIER, Muriel BRUNON, Roger DEFOURS, François EPALLE

ABSENTS EXCUSES : Vincent SEUX ayant donné pouvoir à Antonin DURIEU, Kenza THIERS ayant donné pouvoir à Henri MEJEAN, Claudie CHORAIN ayant donné pouvoir à Muriel BRUNON, Catherine MOUNIER ayant donné pouvoir à Roger DEFOURS.

SECRETAIRE : Martine DALMAS

Sur le compte rendu précédent, Roger DEFOURS fait remarquer qu'il n'a pas donné d'information sur l'attribution du marché des contrôles ANC. Le dernier paragraphe est donc supprimé.

1) Approbation Compte Administratif 2019 et affectation des résultats

-Budget annexe MAISON MEDICALE-

La présentation du Compte Administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés			81 737,96 €	
Opérations de l'exercice	10 574,12 €	43 698,76 €	24 907,58 €	28 878,12 €
TOTAUX	10 574,12 €	43 698,76 €	106 645,54 €	28 878,12 €
Résultats de clôture avant affectation		33 124,64 €	77 767,42 €	

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité et il est décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

A) Excédent de fonctionnement au 31-12-2019	33 124,64 €
* affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	33 124,64 €
* affectation à l'excédent reporté (compte 002)	
B) Remarque : le déficit d'investissement sera reporté au BP (compte 001)	77 767,42 €

2) Approbation Compte Administratif 2019 et affectation des résultats

-Budget ASSAINISSEMENT-

La présentation du Compte Administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		15 450,68 €	6 640,10 €	
Opérations de l'exercice	61 145,28 €	90 640,96 €	55 630,58 €	99 005,97 €
TOTAUX	61 145,28 €	106 091,14 €	62 270,68 €	99 005,97 €
Résultats de clôture avant affectation		44 945,86 €		36 735,29 €

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité et il est décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

A) Excédent de fonctionnement au 31-12-2019	44 945,86 €
* affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	44 945,86 €
* affectation à l'excédent reporté (compte 002)	
B) Remarque : l' excédent d'investissement sera reporté au BP (compte 002)	36 735,29 €

3) Approbation Compte Administratif 2019 et affectation des résultats

-Budget EAU-

La présentation du Compte Administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		4 437,03 €	53 755,34 €	
Opérations de l'exercice	139 203,46 €	200 586,00 €	57 421,17 €	158 601,37 €
TOTAUX	139 203,46 €	205 023,03€	111 176,51€	158 601,37 €
Résultats de clôture avant affectation		65 819,57 €		47 424,86 €

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité et il est décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

A) Excédent de fonctionnement au 31-12-2019	65 819,57 €
* affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	50 000,00 €
* affectation à l'excédent reporté (compte 002)	15 819,57 €
B) Remarque : l'excédent d'investissement sera reporté au BP (compte 002)	47 424,86 €

4) Approbation Compte Administratif 2019 et affectation des résultats

-Budget COMMUNE –

La présentation du Compte Administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		69 333,15 €	61 519,61 €	
Opérations de l'exercice	1 073 832,80 €	1 328 139,43 €	492 542,68 €	500 591,38 €
TOTAUX	1 073 832,80 €	1 397 472,58 €	554 062,29 €	500 591,38 €
Résultats de clôture avant affectation		323 639,78 €	53 470,91 €	

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité et il est décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

A) Excédent de fonctionnement au 31-12-2019	323 639,78 €
* affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	250 000,00 €
* affectation à l'excédent reporté (compte 002)	73 639,78 €
B) Remarque : le déficit d'investissement sera reporté au BP (compte 001)	53 470,91 €

5) Contribution O.G.E.C. – Année 2020

Le contrat d'association entre Etat et Ecole privée stipule que la commune assume la charge des dépenses de fonctionnement matériel.

Mme le Maire rappelle le montant de **699,03 € par élève** pour l'année 2019 et propose le maintien de ce montant pour 2020 ; sachant que l'effectif au 1^{er} Janvier 2020 est de 91 élèves.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la contribution de 699,03 € par élève, soit 63 611,73 € au total. Un acompte de 15 000 € ayant été versé en janvier 2020, le solde de cette contribution annuelle, soit : 48 611,74 € sera versée

en deux fois à l'O.G.E.C. Champagnat (pour moitié au mois de mars et au mois de juin).

6) Répartition des subventions aux associations 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer au titre de l'année 2020 les subventions suivantes pour un total de 32 100 €.

O.G.E.C. Accueil périscolaire	1 500 €
O.G.E.C. Cantine	9 500 €
A.P.E.L.	1 300 €
Club de Basket Marlhes/Jonzieux	500 €
Club Sportif	1 000 €
Haut Pilat Interfoot	500 €
Société de chasse	1 000 €
C.P.I.E.	1 440 €
M.F.R	2 000 € (une aide exceptionnelle sera étudiée ultérieurement si besoin)
A.F.R.	4 000 €
AFR St Romain pour centre aéré	5 000 € (à revoir au bilan de la saison)
Ensemble Musical de Planfoy	1 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	310 €
Comité d'animation	500 € (au lieu de 1 000 € en 2019)
A.D.M.R.	500 € (au lieu de 350 € en 2019)
COJAF	900 €
Ass.animation EHPAD	500 €
Foulée verte	500 € (subordonnée à la manifestation)
Jeunes Sapeurs Pompiers	150 €

7) Mise en séparatif et renouvellement AEP Rue de l'Orme : contrat de maîtrise d'œuvre

Concernant les travaux de mise en séparatif et renouvellement de la canalisation d'eau potable Rue de l'Orme, il a été décidé au vu du résultat de l'appel d'offres, la réalisation des tranches ferme et conditionnelle des travaux susmentionnés avec le groupement BOUCHARDON/ BONNET.

Mme le Maire propose alors de confier la mission de maîtrise d'œuvre complète au bureau SICC VRD de St Genest-Malifaux pour un supplément de 2 512,13 € HT pour la tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix du bureau d'études SICC VRD pour la mission de maîtrise d'œuvre complète (tranche ferme et tranche conditionnelle).

8) Prestations de diagnostics et de contrôles d'installations d'Assainissement Non Collectif : attribution du marché, approbation des tarifs et du règlement

Mme le Maire rappelle que les 16 communes de la Communauté de Communes ont décidé de renouveler le marché de « Services de prestations de contrôles d'installations d'assainissement non collectif (ANC) ».

La commission d'appel d'offres du 12 décembre 2019 a retenu la proposition de la société HOLOCENE dont l'offre est la plus avantageuse.

De plus, il convient d'adopter le règlement de service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient la société « HOLOCENE » pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif pour les 3 années à venir et adopte le règlement de service ANC.

Les tarifs HOLOCENE et les frais administratifs appliqués au public depuis 2016 restent inchangés.

9) Sentiers communaux : convention avec le Parc Naturel Régional du Pilat

Mme le Maire expose que la commune avait signé une convention avec le Parc Naturel Régional du Pilat pour l'entretien et la gestion des sentiers en boucle sur la commune.

Celle-ci arrivant à échéance, nous devons renouveler cette convention. Le document fait part du balisage et entretien des sentiers, du maintien et de l'édition des itinéraires, de l'engagement de chaque partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette convention.

Il est cependant regrettable que la durée de la convention ne corresponde pas à celle du mandat électoral. Pour nous, le renouvellement de la convention et la désignation du correspondant devraient intervenir en début de mandat.

10) Régime indemnitaire des agents : modification de la périodicité de versement

Madame le Maire rappelle que la délibération du 30 Octobre 2018 qui instaurait le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) prévoyait une périodicité de versement semestrielle : pour moitié en Juin et en Novembre.

A la demande du personnel, Mme le Maire propose une nouvelle périodicité :

*Mensuelle pour l' IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) ;

*Annuelle (versement en Novembre) pour le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette nouvelle périodicité à partir du 1^{er} Janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Programme Voirie

Daniel EPALLE fait part des travaux programmés pour 2020 :

Aménagement de l'accès à la voie piétonne de l'ADAPEI 16 626 € HT

Aménagement Voie Communale 46 – Rue de l'Orme 37 830 € HT

Place du 8 Mai 1945 5 700 € HT

Le point à temps de la Place du 8/05 semble indispensable même si ce n'est pas une solution pérenne.

2) Dates de foires

Vu le peu d'affluence, il a été décidé en bureau d'adjoints de conserver une date par an à partir de 2021 : le dernier mercredi de Mai, jour du marché.

Il sera pris un arrêté municipal et nous informerons les forains courant 2020.

3) Roger DEFOURS signale que des tuiles du bâtiment THD à Rochebonnet sont tombées.

4) Le dossier avec le Parc du Pilat concernant l'autopartage est suspendu jusqu'aux élections.